

LE TREVILLAQUOIS

Bulletin municipal

Le magazine du village

AOÛT 2017 / JANVIER 2018 - N°12

ASPECTS :
Une nouvelle association
culturelle

RETROSPECTIVE SUR 2017 :
Travaux, fêtes, nouveautés

**BIENVENUE AUX
NOUVEAUX ARRIVANTS**

**L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL VOUS
PRESENTE TOUS SES MEILLEURS VŒUX DE
SANTÉ, BONHEUR ET PROSPÉRITÉ POUR 2018**

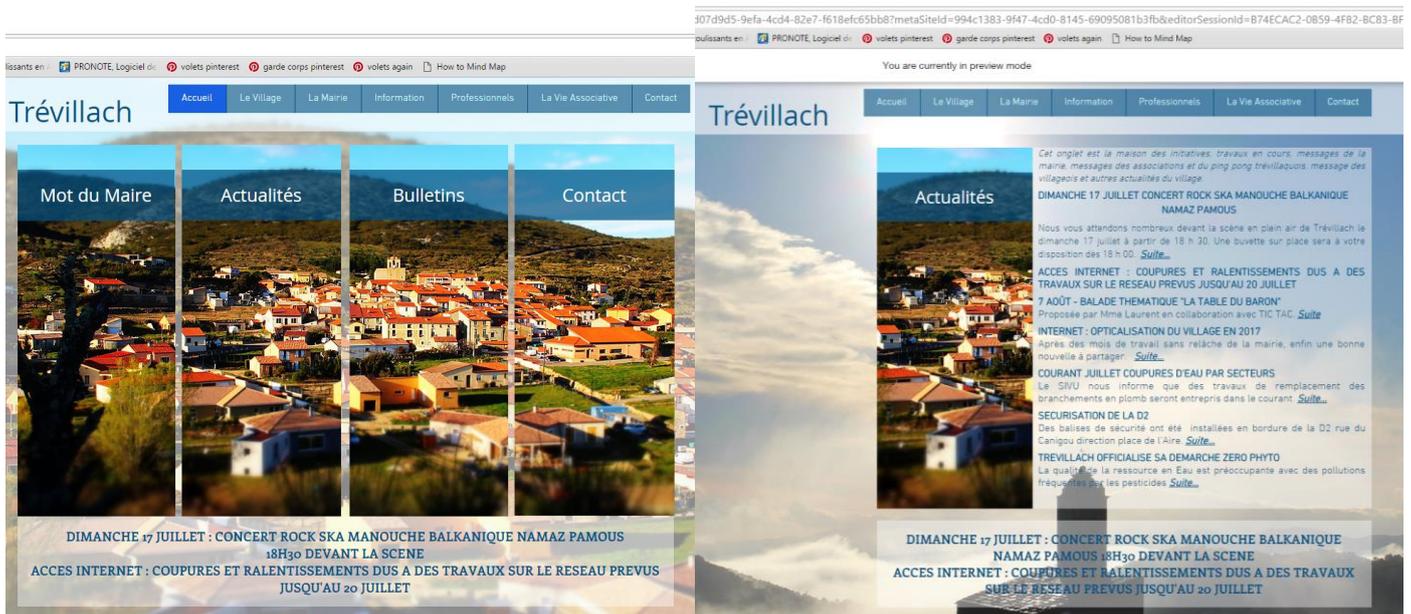
SOMMAIRE

ASPECTS : naissance d'une nouvelle association dans le village	2
Comptes Rendus de Conseils Municipaux	5
A retenir	10

SITE WEB DU VILLAGE : www.trevillach.fr

Le site est mis à jour régulièrement et contient les dernières informations importantes relayées par la mairie. Consultez-le sans modération, particulièrement les rubriques :

ACCUEIL/ACTUALITES où vous trouverez le point des projets en cours, mises en garde, coupures d'électricité, événements proches... et **VILLAGE/CALENDRIER** – où sont annoncées les animations et réunions à venir



La rédaction

Stéphanie DAVIES, Rémi SIRE

Contributions

Marie-Thérèse PIGNOL

ASPECTS : UNE NOUVELLE ASSOCIATION

Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement de la Chapelle et du Territoire de Séquère

Le projet de l'association ASPECTS consiste en la réhabilitation de la chapelle St Vincent sur le plateau de Séquère. Celle-ci fut mentionnée pour la première fois en 1011 dans une bulle papale adressée à l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa. Nichée sur son promontoire rocheux depuis un millénaire au moins, la chapelle St Vincent est aujourd'hui dans un état de dégradation avancé. Soucieux d'éviter la ruine totale de ce patrimoine roman, quelques habitants de la commune de Trévilach souhaitent engager la préservation (cristallisation). À la suite de ce premier chantier, une réflexion pourrait être menée afin de penser l'avenir de ce lieu et la possibilité de lui redonner une vocation culturelle et/ou religieuse. Dans le département des Pyrénées-Orientales, un ensemble de chapelles romanes ou pré-romanes ont été ainsi préservées et restaurées (Saint-Étienne de Comes, Saint-Michel de Sournia, Saint-André de Ballestavy). La plupart de ces restaurations ont été menées en parallèle de fouilles archéologiques réalisées par des enseignants-chercheurs et des archéologues qui ont également conseillé les communes et associations pour accomplir correctement les travaux. Les initiateurs d'ASPECTS ont depuis deux mois pris contact avec des personnes ayant participé à ces chantiers ainsi qu'avec des acteurs scientifiques et politiques des Pyrénées-Orientales pour s'assurer de leur soutien et de leur précieux conseil.

Les Trévillaquois(es) et autres personnes qui souhaitent se joindre à nous sont les bienvenus, leurs idées et leurs compétences seront mises au service de ce beau projet historique et culturel. Vous trouverez un bulletin d'adhésion ci-après.

Venez nombreux !

Pour l'association ASPECTS,

Magali Laffont, Daniel Boubel, Camille Bernard et Rémi Sire

Compte rendu de la réunion publique de l'association ASPECTS du 28 décembre 2017

Le 28 décembre 2017, au cours d'une réunion publique l'association ASPECTS a présenté son projet à la population de Trévilach. Après un historique de la chapelle et du village de Séquère, M. Jacques Taurinya, maire de Baillestavy et M^{me} Sabine Foillard, architecte, ont présenté la restauration de Sant Andreu conduite entre 2004 et 2014. À la suite, Magali et Daniel Boubel ont exposé le projet de l'association ASPECTS : lancer un chantier de cristallisation des ruines de la chapelle Saint-Vincent, élaborer une réflexion sur une potentielle restauration du monument et à terme sur les moyens de la faire vivre. Une collaboration avec des enseignants des universités de Perpignan et de Montpellier est envisagée afin d'être guidé dans les recherches aux archives départementales et dans les travaux. Un pot organisé par les membres fondateurs a été l'occasion de poursuivre les échanges.

Dans les prochaines semaines, un site internet sera créé afin de se faire connaître dans le département et sur l'ensemble du territoire français avec l'objectif d'augmenter le nombre de ses adhérents et lancer une souscription. La consultation des porteurs de projets similaires, des spécialistes du patrimoine et des acteurs politiques du département et de la région se poursuivra dans les prochains mois. Les membres réfléchiront également à l'inscription de cette restauration dans des projets plus vastes portés à l'échelle intercommunautaire et universitaire.

Prochainement, une assemblée générale sera convoquée, le jour et l'heure seront communiqués ultérieurement par voie de presse et l'affichage communal. Vous trouverez en mairie des bulletins d'adhésion.

Les membres fondateurs

Magali Laffont, Daniel Boubel, Camille Bernard et Rémi Sire

Bulletin d'adhésion à ASPECTS

Association soumise à la loi de 1901

NOM, Prénom :

Adresse complète :

Téléphone :

Courriel :

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre : **Fondateur / actif / ami / d'honneur** de l'association (barrez la mention inutile).

Pour les membres **actifs**, qui souhaitent s'investir dans l'association indiquez, ci-dessous, les **compétences**, que vous proposez de mettre à disposition :

À ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association, et en avoir accepté les statuts qui ont été mis à ma disposition. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association, et accepte de verser ma cotisation due pour l'année en cours.

Le montant de la cotisation est de **10 €** pour les membres **actifs** / **5€** pour les membres amis (barrer la mention inutile). Règlement le _____ par chèque / espèce (barrer la mention inutile).

Fait à le

Signature (Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »

✂ -----

Reçu pour adhésion

À remplir par l'association (exemplaire à remettre à l'adhérent) :

Je soussigné(e) _____, déclare par la présente avoir reçu le bulletin d'adhésion et sa cotisation de :

Nom, Prénom :

L'adhésion du membre susnommé est ainsi validée. Ce reçu confirme la qualité de membre : **Fondateur / actif / ami / d'honneur** et ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association.

Fait à _____, le

Le/la président(e), ou son/sa représentant(e) :

MAIRIE
DE
TRÉVILLACH
PYRÉNÉES-ORIENTALES
66130
Tél. / Fax : 04 68 84 04 20



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 14 novembre 2017 à 18h00

Convocation du 06 novembre 2017

Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents : Marie-Thérèse PIGNOL - Yves BOURREIL - Christel BENASSON - Sebastian SCURFIELD - Jean Marc GUILLOU - Joseph BLUMSTEIN -
Procurations : Stéphanie DAVIES à Marie-Thérèse PIGNOL - Daniel BOUBEL à Sebastian SCURFIELD - Rémi SIRE à Christel BENASSON -
Absent excusé : Jean-Claude SABLE -
Mme le Maire a constaté que la condition de quorum était remplie.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr Sebastian SCURFIELD est désigné secrétaire de séance.

Mme le Maire déclare la séance ouverte à 18h05 et remercie les conseillers de leur présence. Elle présente les sujets à l'ordre du jour :

- 1 - Election d'un deuxième adjoint.
- 2 - Décision modificative pour travaux réseaux eau assainissement.
- 3 - Modification statuts de la Communauté de Communes.
- 4 - Motion France 3
- 5 - Prorogation de la DUP du 16 juillet 2008 pour l'aménagement de la RN 116

Affaires diverses :

- Compte-rendu travaux
- PLUI

1 - Election d'un deuxième adjoint

Considérant la démission de Mme Stéphanie DAVIES de ses fonctions de deuxième adjoint, Mme le Maire rappelle la délibération du 29 mars 2014 fixant à 2 le nombre des adjoints. Elle a rappelé que l'élection de l'adjoint se déroule au scrutin uninominal et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour à la majorité relative. Mr Sebastian Scurfield a été désigné secrétaire. Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Mr Yves Bourreil et Mr Joseph Blumstein. Au premier tour de scrutin, Mme Christel Benasson a obtenu 4 voix et Mr Rémi Sire a obtenu 2 voix.

En conséquence, Mme Christel Benasson a été élue 2^{ème} adjoint.

Mme le Maire a informé l'assemblée qu'il était nécessaire de fixer le régime indemnitaire des élus, et considérant les attributions qui seront exercées par le 2^{ème} adjoint, (service social, cérémonies, réceptions), elle propose de reconduire la répartition de l'enveloppe globale réservée aux adjoints, à savoir : 2/3 de l'enveloppe des adjoints pour le 1^{er} adjoint, compte tenu des attributions plus importantes qui lui sont confiées, et 1/3 de l'enveloppe globale pour le 2^{ème} adjoint.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2 - Décision modificative pour travaux réseaux eau assainissement

Mme le Maire propose de prévoir des crédits de l'opération 96 mur de soutènement rue du Parc sur l'opération nouvelle 100 réseaux eau assainissement, pour un montant de 3000 €, permettant de régler les travaux de branchement sur les réseaux.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3 - modification des statuts de la Communauté de Communes

Mme le Maire expose que lors du Conseil Communautaire du 06 octobre dernier et conformément à la loi NOTRe, l'assemblée a adopté, à l'unanimité, de modifier les statuts en élargissant les compétences de la Communauté de Communes Conflent Canigou, en incluant :

- une nouvelle compétence obligatoire concernant la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement,
- une nouvelle compétence facultative relative à l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin, ou un groupement de sous bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique,
- une nouvelle compétence optionnelle pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Elle demande à l'assemblée de se prononcer sur le projet d'élargir les compétences de la communauté de communes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4 - motion France 3

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de l'association des Maires par lequel elle informe de la possible suppression des éditions locales diffusées sur France 3 à compter du 1^{er} janvier 2018, et propose donc de présenter une motion visant à maintenir l'édition de France 3 Pays Catalan.

MAIRIE
DE
TRÉVILLACH
PYRÉNÉES-ORIENTALES
66130
Tél. / Fax : 04 68 84 04 20



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
Mardi 13 septembre 2017 à 18h00
Convocation du 07 septembre 2017

Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents : Yves BOURREIL - Christel BENASSON - Sebastian SCURFIELD - Joseph BLUMSTEIN - Jean-Claude SABLE -

Procurations : Marie-Thérèse PIGNOL à Yves BOURREIL - Daniel BOUBEL à Jean-Claude SABLE

-

Absent excusé : Jean Marc GUILLOU - Stéphanie DAVIES - Rémi SIRE -

Mr le Maire adjoint a constaté que la condition de quorum était remplie.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr José BLUMSTEIN est désigné secrétaire de séance.

Mr Yves Bourreil, Maire adjoint déclare la séance ouverte à 20h05 et remercie les conseillers de leur présence. Il présente les sujets à l'ordre du jour :

- 1 - Convention d'occupation du domaine public communal par les réseaux de communications électroniques.
- 2 - commande de plants auprès de la pépinière départementale.
- 3 - installation de radiateurs dans le logement 3 route de Trilla.

Affaires diverses :

- Location logement 3 route de Trilla.
- Démarrage des travaux de revêtement des voies communales.
- Démission de la deuxième adjointe.

1 - Convention d'occupation du domaine public communal par les réseaux de communications électroniques

Le Président rappelle qu'en 2010 et 2011, la Région a mis en place un réseau de télécommunications afin d'offrir un accès internet d'au moins 2 Mbts/s et la technologie filaire a été privilégiée. La convention arrive à échéance et son renouvellement va donner lieu au versement d'une redevance d'occupation du domaine public, notamment pour l'implantation d'une armoire NRAZO, dont le montant serait d'environ 23 € / an.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2 - Commande de plants auprès de la pépinière départementale

Considérant les plantations réalisées par le passé et le surcroît de travail qu'elles engendrent pour l'entretien et l'arrosage, il est décidé de ne pas effectuer de nouvelles plantations cette année.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3 - installation de radiateurs dans le logement 3 route de Trilla

Ces travaux ne nécessitent pas l'ouverture d'une opération, considérant le coût dérisoire de la dépense. De plus, la locataire qui a quitté le logement a fait livrer des radiateurs.

Affaires diverses :

Un habitant du village a manifesté le souhait de louer le logement communal 3 route de Trilla et le Président a informé qu'il lui avait fait visiter l'habitation, dont l'état général est parfait. Des travaux d'embellissement avaient été réalisés dans le courant de l'année 2016. Le montant du loyer demeure inchangé par rapport à l'ancienne locataire.

Les travaux de revêtement de la voirie communale sont prêts à démarrer. Ils concernent la route de Trilla depuis le Calvaire jusqu'à la table d'orientation, le chemin du château d'eau, l'extrémité du chemin des Romarins, une partie du chemin de Séquère.

Mme la deuxième adjointe a fait part de sa démission du poste d'adjoint, mais souhaite rester membre du Conseil Municipal. Son courrier a été adressé à Mr le Sous Préfet qui a accepté sa démission.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Président remercie les conseillers et lève la séance à 20h00.

MAIRIE
DE
TRÉVILLACH
PYRÉNÉES-ORIENTALES
66130
Tél. / Fax : 04 68 84 04 20



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 11 octobre 2017 à 20h00
Convocation du 05 octobre 2017

Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Présents : Marie-Thérèse PIGNOL - Yves BOURREIL - Christel BENASSON - Sebastian SCURFIELD - Joseph BLUMSTEIN - Daniel BOUBEL - Jean-Claude SABLE -
Procurations : Stéphanie DAVIES à Marie-Thérèse PIGNOL - Rémi SIRE à Daniel BOUBEL -
Absent excusé : Jean Marc GUILLOU -
Mme le Maire a constaté que la condition de quorum était remplie.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr José BLUMSTEIN est désigné secrétaire de séance.

Mme le Maire déclare la séance ouverte à 20h05 et remercie les conseillers de leur présence. Elle présente les sujets à l'ordre du jour :

- 1 - Clôture du budget du Camp del Pla
- 2 - régularisation acte notarié suite à la dissolution de la Communauté de Communes Vinça-Canigou.

Affaires diverses :

- Compte-rendu travaux
- Commémoration 11 novembre
- Préparation arbre de Noël
- Deuxième adjoint

1 - Clôture du budget du Camp del Pla

Considérant la vente de la dernière parcelle du Camp del Pla dans le courant du mois d'août, Mme le Maire propose de dissoudre le budget afférent à ce lotissement au 31 décembre 2017, et en conséquence de transférer l'excédent sur le budget principal.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2 - Régularisation acte notarié suite à la dissolution de la Communauté de Communes Vinça-Canigou

Les travaux qui ont été réalisés sous la compétence eau assainissement de la Communauté de Communes Vinça-Canigou ont nécessité des acquisitions foncières dont elle est toujours propriétaire. Le SIVU du Conflent auquel adhère la Commune de Trévillach et qui a repris la

compétence de cette communauté, a délibéré en février 2017, pour que chaque commune concernée devienne propriétaire de ces terrains.

Pour Trévillach, il s'agit de la parcelle cadastrée C n° 1270.

En conséquence, Mme le Maire propose à l'assemblée d'entériner cette décision dont la rédaction sera confiée à Maître Cécile Marty, notaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses :

La restauration de l'appartement à l'étage de l'école, où étaient installés les services de la Mairie, est inscrite à la prochaine session départementale pour l'attribution d'une subvention dans le cadre des AIT.

Une citerne qui servira de réserve d'eau pour la lutte contre les incendies sera implantée aux environs du Col des Auzines. Son financement sera assuré par le conservatoire de la forêt méditerranéenne pour 80 % et par la Commune pour 20 %.

Les travaux de réfection des voies communales sont en cours et nécessitent beaucoup d'attention notamment pour l'écoulement des eaux pluviales, ainsi que pour la largeur des emprises. Les riverains font souvent part de leurs préoccupations. Il est noté la disparition des certaines bornes.

Préparation de la commémoration du 11 novembre, organisation du défilé suivi de l'apéritif offert à la population.

Préparation des fêtes de Noël, pour les enfants, Mme Surjus, conteuse animera l'après midi du dimanche 10 décembre. Comme à l'accoutumée, des paniers seront offerts aux personnes âgées. Le repas du Conseil Municipal est prévu le 16 décembre à 20h00 pour les membres du conseil, les conjoints et enfants (les conjoints participent au paiement du repas)

Election du deuxième adjoint. Deux conseillers sont volontaires, Rémi Sire, dont sa situation professionnelle le maintien éloigné de la commune, Christel Benasson, qui dispose de peu de temps libre.

La prochaine réunion est fixée au 15 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire remercie les conseillers et lève la séance à 22h00.

Compte rendu de la réunion du CM du 13décembre 2017

Présents : MT Pignol, Y Bourreil, JC Sablé, C Benasson, JM Guillou, D Boubel

Procuration de Rémi Sire pour D Boubel

Le quorum est atteint.

Point 1 : Ouverture du quart de crédit pour 2018 avant vote du budget cf article L 612-1

Autorisation de report du quart du budget de l'année précédente pour le reste à réaliser en investissement

Soit le montant maximum $\frac{1}{4}$ de 214500€ =53000€

Point 1 validé

COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Point 2 : demande d'autorisation de convention avec l'intercom pour réaliser son programme de signalisation de 5 boucles de cyclo tourisme-dont l'une passe à roc Jalère

Charge à la commune de la maintenance et entretien des panneaux de signalisation

Accord donné à l'unanimité

Points divers :

- Demande de l'association de TIC TAC de disposer d'un petit local dans l'ancienne mairie pour entrepôt de matériel. Accord donné, convention à écrire.
 - Cérémonie vœux 2018 : aura lieu le 21 janvier à 15h00
 - Réunion publique : une réunion aura lieu le 10 février à 16h00
 - Archives départementales : des archives de la commune pour la période 1652 à 1740 ont disparu. Monsieur le Préfet demande que la commune de Trévilach porte plainte.
 - Permanence du 30 décembre pour inscription sur liste électorale : Yves Bourreil assurera cette permanence de 10h à 12 h00
 - Renouvellement du contrat de service public: la SAUR a été retenue jusqu'en 2020
 - Dates des prochaines réunion du CM :
 - Le 17 janvier 18h00
 - Le 14 février 18h00
 - Le 14 mars 18h00
 - Problème avec le fonctionnement de la chaudière logement impasse Jean Pierre. Point technique à valider avant d'envisager soit le remplacement chaudière soit l'installation d'un chauffage électrique eau chaude.
 - PLUI
- La zone de vigne (entre mairie et cave coopérative) ne sera pas constructible -les propriétaires veulent conserver les vignes
- La zone (sortie du village - en rouge sur le plan...-merci de préciser sa localisation que je n'ai pas identifiée) sera intégrée en zone constructible
- M. Boubel quitte la séance à 21h20 : quelques discussions restaient en cours sur les travaux par Y Bourreil.

Restrictions de certains usages de l'eau

Le Service eau et Risques DDTM des Pyrénées-Orientales nous informe que l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 proroge jusqu'au 31 janvier 2018 les dispositions de l'arrêté préfectoral n° DDTM/SER/2017303-0001 du 30 octobre 2017 portant définition des mesures de restrictions de certains usages de l'eau sur les bassins versants de l'Agly et sur les nappes plio-quaternaires dans le secteur "Aspres-Réart".

Le service de l'eau et des risques de la Direction départementale des territoires et de la mer se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire(tél. : 04 68 38 10 91 ou courriel : ddtm-ser@pyrenees-orientales.gouv.fr).

L'arrêté est consultable en mairie ou sur le site de la mairie : www.trevillach.fr.

DATES A RETENIR :

21 janvier :
VŒUX DU MAIRE à 15H00 à la salle « Porte des Fenouillèdes » avec la participation de la chorale Can'tarérach. Venez nombreux partager la galette !

10 février : REUNION PUBLIQUE à 16H00 à la salle « Porte des Fenouillèdes ». Résumé des orientations prises en 2017 (travaux entrepris ou en cours) puis débat et consultation publique sur les grands projets pour 2018 (notamment la station d'épuration). Cette réunion est très importante afin de comprendre les enjeux et communiquer vos ressentis et volontés.

Bloquez votre calendrier, venez nombreux!

MEILLEURS VOEUX DU PING PONG TREVILLAQUOIS

L'été dernier, trois tournois ont été organisés. Le nouvel an est la période des « bonnes résolutions » ... Après la trêve de Noël, le jeu reprend à la salle de l'ancienne mairie avec un **rendez-vous fixé chaque jeudi sur le créneau 17-19 heures. On peut aussi contacter par téléphone ou par mail Jean ou Anne Wattiau (06 10 47 11 17 – bourgain.anne@gmail.com).**

N'hésitez pas à venir taper la balle ou la discute !

Belle année 2018 à tous !

BIENVENUES :

Bienvenue à Mme Stacy Henric qui est la nouvelle et heureuse propriétaire du 1 rue du Ferradou. Soyez la bienvenue !

Bienvenue également aux époux Bouin qui viennent d'emménager au 1 rue des violettes. Chaleureuse bienvenue à vous !

RETROSPECTIVE 2017 :

- **installation** d'une nouvelle colonne de tri en face de la cave coopérative.

- **démarrage de divers chantiers** de goudronnage (notamment Camp de la Garrigue et route de Trilla). Ces travaux de goudronnage continuent en 2018.

- **réception** des travaux du filtre de traitement de l'eau potable et installation d'un nouveau système de chloration de l'eau.

- **élection** de François Calvet et Jean Sol, aux postes de sénateurs des Pyrénées Orientales, le 24 septembre dernier.

- **vide grenier, fête du village, concerts, théâtre, commémorations, Halloween, rallye, arbre de Noël et rifle** qui ont eu lieu comme chaque année et rassemblé petits et grands.

CONDOLEANCES :

Nous présentons toutes nos condoléances à la famille RIERA pour la perte de l'estimée **Jeannine RIERA** en octobre dernier. Jeanine manquera cruellement à tous ceux qui la côtoyaient.

A RETENIR

INFO UTILE

MAIRIE : Permanence le lundi de 9h00 à 12h00
et le jeudi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00.
04 68 84 04 20
06 07 27 37 14
mairie@trevillach.net

BUS A 1€ ET TRANSPORT A LA DEMANDE DU

CONSEIL GENERAL :

04 68 80 80 80

COLLECTE DES ENCOMBRANTS COMMUNAUTE DE
COMMUNES :

04 68 05 62 64

DECHETTERIE DE PRADES POUR LES GRAVATS ET
DECHETS VERTS ET DEPÔT ENCOMBRANTS :

04 68 96 28 11

SYDETOM :

0800 33 24 38

CENTRE DES IMPOTS DE PRADES :

11 avenue Beausoleil

66500 PRADES

04 68 96 03 26

Permanence du lundi au vendredi de
8 H 30 - 12 H 00 et 13 H 30 – 16 H 00

TRESORERIE D'ILLE SUR TET :

25 rue Emile Delonca

66130 ILLE SUR TET

04 68 84 71 87

Permanence du lundi au jeudi de
8 H 30 - 12 H 00 et 13 H 30 – 16 H 45

Le vendredi de 8 H 30 – 12 H 00

CENTRE MEDICAL ILLE SUR TET :

3 rue du Colonel Fabien

66130 ILLE SUR TET

04 68 84 01 90

CLINIQUE ST MICHEL PRADES :

25 avenue Louis Prats

66500 PRADES

04 68 96 03 16

Bibliothèque. Mme Françoise LAURENT se tient à votre disposition pour toute réservation de livre ou demande d'information au 06 56 80 02 26.

LES DECHETS ET LEUR TRAITEMENT

N° UTILES

COLLECTE DES ENCOMBRANTS : appeler le matin le numéro ci-après. Ils se déplacent à la demande pour enlever les encombrants devant la maison :

04 68 05 62 64

DECHETTERIE DE PRADES :

04 68 96 28 11

SYDETOM :

0800 33 24 38

LES DECHETS ET LEUR TRAITEMENT

- Les demandes d'enlèvement des encombrants doivent être adressées au secrétariat général de la communauté de communes.

Afin de simplifier cette démarche la ligne téléphonique suivante est dédiée à ce service : 04.68.05.62.64.

- Pour les services de la déchetterie merci de retirer une carte d'accès nominative **gratuite** à la mairie sans laquelle vous n'aurez pas d'accès **gratuit** à la déchetterie de Prades.
- Les gravats inertes (tuiles, briques...), les déchets verts et les encombrants peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie de Prades, Zone commerciale RAYNAUD Guy.

Heures d'ouverture :

lundi à vendredi : 9h00-12h00 et 14h30-18h00

samedi : 9h00-12h00 et 15h00-18h00

dimanche : 9h00-12h00

Fermeture les jours fériés

- Le SYDETOM (Syndicat Départemental de Traitement , de Transport et de valorisation des Ordures Ménagères et déchets assimilés des Pyrénées Orientales) s'occupe des ordures ménagères, du tri des déchets et éventuellement du compostage des déchets organiques ! Documentation disponible en mairie.

- Les ordures ménagères se collectent dans les containers situés à divers points du village (cave coopérative, salle « Porte des Fenouillèdes », chemin de Tarérach, cimetière, rue des Corbières, route de Trilla).

Les papiers emballages-journaux se déposent dans les colonnes jaunes situées près de la cave coopérative et de la salle « Porte des Fenouillèdes ».

Les verres se recyclent dans les colonnes vertes situées près de la cave coopérative et de la salle « Porte des Fenouillèdes ».

- Recyclage des bouchons en liège : un mini container est à votre disposition à la mairie pour les recycler.

**Mme le Maire assure une permanence à la mairie
le jeudi de 15 H 00 à 17 H 00**

Messes et célébrations

Les messes sont célébrées une fois par mois par le Père **Bavon KAZABA**, curé de la paroisse.

Pour connaître les dates des messes, merci de vous reporter au bulletin paroissial que vous recevez dans vos boîtes aux lettres.

Place de l'Aire et Place Jean Sire

Boulangier

Tous les jours sauf lundi et jeudi entre 9h15 et 10h00

Epicerie/Boucherie ambulante

Le mardi vers 14h00.

LIVRAISON DE REPAS A DOMICILE

RepaService

Choix quotidiens de 3 menus différents.

A Trévillach, tarif de 8.50 € TTC

(au lieu de 9.05€)

04.68.52.21.04/06.58.63.78.83

www.repaservice11.fr

Aide Sociale

Pour tous vos besoins en matière d'aide sociale, Stéphanie DAVIES, Rémi SIRE et Sebastian SCURFIELD se tiennent à votre disposition pour faire la liaison avec la mairie.



Stéphanie :

06 85 13 66 31



Sebastian :

06 67 09 75 49



Rémi :

06 01 42 05 82

Petites Annonces

Pour l'instant, aucune annonce.

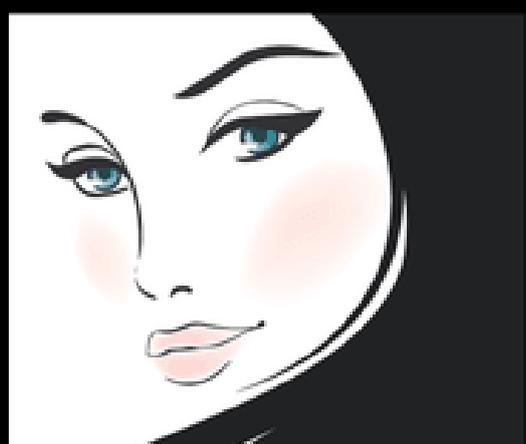
LE TERROIR GOURMAND

DAVID ET CHRISTEL

FRUITS, LEGUMES, CHARCUTERIE

LIVRAISON A DOMICILE

TEL : 04 68 66 66 10



Tous les jeudis après-midi

COIFFURE

4 bis rue du Cèdre
Trévillach

Sur rendez-vous

TEL : 06 61 17 44 84